

Office fédéral de la culture
À M. Daniel Zimmermann
Hallwylstrasse 15
3003 Berne

Winterthur, novembre 2010

Prise de position commune des institutions suisses de la photographie (ASIP / FIS) sur le projet de message d'encouragement de la culture 2012-2015

C'est depuis peu que l'on a pris conscience de la valeur exceptionnelle de la photographie, mais aussi de l'extrême fragilité de ce bien culturel menacé. Seuls des moyens publics limités lui furent alloués pendant longtemps : la conservation des archives, la restauration et la publication de fonds importants ainsi que la médiation de photographie contemporaine étaient laissées à l'initiative privée dans une large mesure. Un rapport commandé par l'Office fédéral de la culture constatait encore en 1999 que la photographie restait le parent pauvre de l'encouragement culturel de l'Etat.

Cette situation a connu un revirement au cours de la dernière décennie. La Confédération a reconnu que :

- La photographie est un moyen d'expression central de notre époque et constitue une part significative de notre mémoire visuelle ;
- Il est d'intérêt national de prendre en charge la conservation du patrimoine photographique culturel et d'encourager la création actuelle ;
- Des moyens supplémentaires considérables sont requis pour rattraper le retard énorme en la matière ;
- La promotion de la photographie ne peut pas se limiter à l'encouragement de l'art, car celui-ci ne couvre qu'une faible partie de la création photographique : des pans importants de notre culture photographique présentent un intérêt purement documentaire par exemple ;
- Elle requiert des institutions et des modes d'accès très différents (de l'archive d'une vallée au musée photographique d'envergure internationale) pour couvrir toute la diversité du patrimoine photographique national et pour promouvoir la création actuelle en tant que legs aux générations futures.

Sur la base de ces constats, la Confédération a renforcé son engagement en faveur de la photographie au cours de la dernière décennie de manière prononcée et encourageante. Les mesures principales furent :

- Le soutien aux institutions photographiques organisées en réseau national sur la base de projets (« 2^{ème} pilier ») ;
- La mise à disposition de moyens en vue de la sauvegarde de fonds menacés sous la supervision de Memoriav ;
- L'augmentation de la subvention annuelle pour la Fotostiftung Schweiz (anciennement Stiftung für die Photographie), qui fonctionne comme un centre de compétence national au sein du réseau et coordonne la coopération avec les autres institutions ;
- La promotion de projets photographiques et le financement d'acquisitions au sein des institutions confédérales telles que la Bibliothèque nationale et le Musée national.

Le projet de message d'encouragement de la culture remet en question cette tendance positive, et tend même à revenir en arrière. L'examen détaillé des propositions nous a amené à formuler les conclusions suivantes :

1. Nous sommes préoccupés par les perspectives qui se dessinent dans le projet de message.

Le législateur s'était fixé un objectif de transparence quand il décida d'exposer toutes les activités culturelles de la Confédération dans un message financier renouvelable tous les 4 ans, et de réorganiser et de systématiser la répartition des tâches entre Pro Helvetia (PH) et l'Office fédéral de la culture (OFC). Mais cette systématisation au sein du corset du cadre budgétaire actuel est désormais aussi exploitée en vue de réaliser des économies par des redistributions.

La Confédération prend en charge de nouvelles tâches dans différents domaines selon l'introduction au message. On y lit en même temps que le « volume de crédit alloué à l'encouragement de la culture reste stable ». Ce calcul ne peut se vérifier que si certaines tâches clés sont fortement réduites ou supprimées. Les conséquences néfastes pour la culture sont facilement prévisibles : non seulement les luttes internes pour obtenir difficilement les moyens réduits vont empoisonner les relations entre les différents acteurs et branches artistiques, mais elles vont aussi conduire au démantèlement de secteurs qui sont moins spectaculaires à première vue, mais menacés pour cette raison, et donc doublement dignes de protection. Ceci s'applique aux activités du domaine de la photographie au plus haut point.

2. Nous plaçons en faveur d'un positionnement plus prononcé et explicite de la photographie en tant que média autonome dans le texte du message, afin de ne pas menacer ce qui fait ses preuves actuellement et ce qui sera déterminant à l'avenir.

2.1. Patrimoine photographique

La Confédération a beaucoup fait pour la photographie ces dernières années, comme nous l'avons souligné en introduction. On notera cependant que l'encouragement renforcé ne s'est pas concrétisé de manière explicite, mais plutôt comme un effet corollaire, sous la forme de solutions partielles au sein de différentes lignes de budget au sein de l'encouragement des « Arts appliqués », ultérieurement « Design », avec des acquisitions par l'AFMH, grâce à des moyens fournis par la Collection d'art de la Confédération, du Fonds des monnaies commémoratives, ainsi qu'au travers du fonds d'acquisition du Musée national et du budget du Memoriv. Grâce à l'augmentation massive des subventions, la Fondation suisse pour la photographie / Fotostiftung Schweiz a pu déménager à Winterthur en 2003 pour devenir le centre photographique de notoriété internationale au même endroit avec le Musée de la photographie de Winterthur. Avec la création parallèle d'un 2^{ème} pilier s'appliquant aux projets pour les acteurs restants dans ce domaine et la création d'une commission de la photographie au sein de la section Art et design de l'OFC, l'encouragement a porté ses fruits de manière visible.

Nous sommes cependant convaincus qu'il aurait dû être ancré de manière explicite car il doit être géré de manière continue au niveau confédéral. La photographie a trouvé sa place sous tous les aspects (musées, archives, formation, recherche, commerce d'objets d'art, médias, édition), ce qui justifie qu'elle ne soit pas réduite à une sous-branche au sein de la promotion du design ou de la médiation artistique. Les photographes suisses ont apporté et continuent à apporter une contribution significative à la photographie internationale, le patrimoine photographique de notre pays jouissant d'une excellente réputation au niveau international, et on incite d'autres pays à s'inspirer des structures mises en place au cours des dernières années pour sa préservation.

2.2. *Visual literacy* (alphabétisation visuelle)

Les discussions et les débats autour de l'alphabétisation visuelle font rage depuis des années. Umberto Eco a reconnu très tôt que nous entrerons dans une ère où la communication visuelle serait au moins aussi importante que la langue, si ce n'est plus importante. Son affirmation a plus de 20 ans. Entretemps, nous nous situons déjà en plein dans cette nouvelle ère visuelle de la mise en réseau et nous pouvons observer au quotidien, au travail, dans les médias, dans la culture Internet, comme le mot a été supplanté par l'image de manière spectaculaire. Cependant, l'éducation à l'image, à la compréhension de l'image, au langage de l'image, à la communication et à la manipulation au moyen d'images n'existe pas. Nous nous trouvons dans une situation où nous sommes certes tous des consommateurs, mais aussi des analphabètes faces aux images audiovisuelles. C'est pourquoi la prise en compte des structures et des fonctions revêt aussi un sens éminemment instructif : nous devons être formés à l'image, nous devons expérimenter pleinement la formation à l'image, afin d'être parés pour les modes de communication actuels et futurs. En plus de l'aptitude à lire et à comprendre les photographies, il est tout aussi capital de reconnaître que la photographie ne documente pas seulement des événements, mais qu'elle les crée. Dans un monde médiatisé, seul « ce dont on a parlé », ce qui est montré, ce qui est documenté importe ; le reste n'existe pas, n'est pas là, n'est pas disponible. La photographie crée le monde dont nous voulons nous souvenir par son image.

3. Le soutien de l'OFC à la Fotostiftung Schweiz apparaît comme le résultat d'un développement aléatoire et peu coordonné dans le projet présent.

Ceci provient sans doute du fait que le financement de son fonctionnement ne s'est pas réalisé de manière explicite après son déménagement à Winterthur, mais s'est fait par l'augmentation des moyens alloués au domaine du design, comme mentionné plus haut. Il faudrait maintenant rattraper ce retard pour se conformer à l'objectif visé par ce message, à savoir renforcer la transparence. Bien qu'il se soit déroulé par étapes et apparemment sans schéma, l'encouragement actuel est le résultat d'une longue coopération et d'une analyse commune des besoins.

La Fotostiftung Schweiz remplit une mission d'intérêt national de conservation et de médiation du patrimoine photographique depuis 40 ans, depuis longtemps avec des moyens infimes et insuffisants. Elle gère aussi des collections nationales importantes en plus des œuvres posthumes des photographes majeurs du 20^e siècle (plus de 70 aujourd'hui). Son mode de fonctionnement comme son positionnement entre collection, archive, lieu d'exposition et centre de recherche retiennent l'attention au niveau international. La Fotostiftung Schweiz détient de plus en plus toutes les qualités requises pour devenir un centre de compétence d'obédience nationale pour la Suisse. Elle se comprend comme faisant partie d'un grand réseau national et anime des échanges réguliers avec les institutions photographiques majeures de la Suisse (Fotomuseum Winterthur, Musée de l'Élysée, Institut suisse pour la conservation de la photographie (ISCP), Musée suisse de l'appareil photographique, Photoforum Pasquart, Médiathèque Valais, Bibliothèque nationale suisse/Collection graphique, Fotobüro Berne et d'autres). Ses prestations sont aussi mises à contribution par de nombreuses institutions non spécialisées au niveau cantonal ou communal.

4. La répartition des tâches entre l'OFC et Pro Helvetia telle que prévue dans le projet pose problème pour la photographie.

Selon le rapport présent, il est prévu que l'Office fédéral de la culture apporte son soutien à la conservation de la photographie par des subventions annuelles allouées à la Fotostiftung Schweiz ainsi qu'à l'association Memoriav (p. 35). Pro Helvetia peut apporter des contributions à des projets de création culturelle qui intègrent aussi la photographie parmi d'autres (p. 73). De même, la photographie est citée de manière explicite dans la section « Les échanges culturels en Suisse », en tant que nouvelle tâche incombant à Pro Helvetia. Dans cette distribution des responsabilités, il n'a pas été pris en compte que la photographie ne peut être simplement attribuée aux deux catégories « Conservation » et « Projets artistiques ».

4.1. « Conservation » auprès de l'OFC

Ce n'est pas un hasard si notre patrimoine photographique est réparti entre de nombreuses institutions : musées, collections, archives, bibliothèques, etc. La conservation et la mise en exploitation des archives photographiques requièrent des modes d'accès complètement différents : dans certains cas, leur signification relève avant tout de l'information documentaire, tandis que dans d'autres cas elle relève du point d'un point de vue spécifique (artistique) d'un photographe sur le monde. La photographie est un médium et un moyen d'expression extrêmement complexe, qui imprègne tous les domaines de la vie sociale et qu'on ne peut véritablement exploiter que sur un mode interdisciplinaire. Le volume des images et archives à conserver et à gérer est si grand que seuls des efforts entrepris par de nombreuses institutions sont voués au succès, même en cas de sélection sévère. Le patrimoine photographique de la Suisse ne peut pas être géré par une seule institution centrale au contraire du patrimoine film par exemple. Cette prise de conscience a conduit à la création d'un réseau de différentes institutions photographiques au cours des dernières années, qui coopèrent efficacement dans le cadre de l'ASIP et de Memoriav.

4.2. Les « projets artistiques » chez PH

Seule une infime partie de la création photographique est concernée par le programme de promotion de projets et d'œuvres artistiques contemporains par Pro Helvetia. Il existe une foule de projets photographiques qui représentent un intérêt majeur pour la photographie de notre temps mais qui n'ont rien de commun avec l'art contemporain : la présentation de fonds historiques, les travaux de documentation sur des thèmes sociaux, les expositions et les publications thématiques, qui constituent la mémoire visuelle de notre avenir, etc. De tels projets ont bénéficié jusqu'à présent de l'encouragement de l'OFC, qui, ignorant l'esprit du temps, a permis de rattraper les déficits importants en matière de restauration, de médiation et de publication de la photographie et d'assurer une certaine continuité.

5. À la lecture du projet, nous tirons la conclusion que des moyens nettement réduits seront disponibles pour la photographie à l'avenir, ce qui aura des conséquences dévastatrices sur ce domaine de notre culture déjà faiblement doté.

5.1. Il est presque impossible de compenser la suppression de l'encouragement de projets artistiques de l'OFC par des contributions de Pro Helvetia, comme ceci est proposé. Ceci provient avant tout de l'orientation de Pro Helvetia, qui réagit activement aux besoins et à l'actualité changeants, et qui se tourne vers la création artistique contemporaine, comme nous l'avons déjà souligné. Le schéma proposé signifierait que le réseau serait privé de moyens en totalité, de manière à menacer les prestations apportées par différentes institutions en matière de conservation et de mise en exploitation du patrimoine culturel photographique.

La force de l'encouragement actuel de la photographie par l'OFC réside dans une certaine continuité et dans une action sur le long terme, qui ne dépend pas seulement de projets isolés, mais aussi de la preuve de performance des institutions. Nous plaidons en faveur du maintien d'une pleine responsabilité de l'OFC pour la photographie de manière à ce qu'il puisse soutenir tous les aspects de la création photographique par un encouragement subsidiaire de large ampleur.

5.2. Des coupes dans les subventions allouées à la Fotostiftung Schweiz obligerait cette institution à limiter fortement son action et ses prestations en direction du public et du réseau. C'est particulièrement en vue de la sauvegarde d'autres archives et d'œuvres d'intérêt national, qui doivent être restaurées et rendues accessibles de toute urgence, qu'il faut au contraire relever les moyens mis à disposition. Et ceci d'autant plus que ce travail se laisse difficilement financer par des fonds privés (sponsors). Il faut rappeler ici que le financement de la Fotostiftung Schweiz et de ses activités est d'ores et déjà à son niveau le plus bas, et que la fondation atteindrait ses limites dans l'accomplissement de ses missions (telle que la gestion de la collection photographique de la Confédération et d'œuvres photographiques posthumes ou leur médiation à des institutions appropriées) encore plus qu'aujourd'hui. Ceci entraînerait des renoncements programmés que les générations suivantes ne comprendraient pas.

5.3. Des coupes dans les subventions allouées à Memoriav auraient pour conséquence de reléguer des fonds importants du patrimoine photographique aux oubliettes. Sans mesures suffisantes de conservation et de restauration, des œuvres majeures de notre époque et de notre passé vont se dégrader à court terme et disparaître à jamais. La photographie est un patrimoine culturel fragile et facilement destructible, d'autant plus qu'elle est jeune : c'est un pan essentiel de notre mémoire visuelle qui est ainsi mis en jeu.

6. La dotation financière des « prix et distinctions »

Suite à tout ce que nous avons affirmé plus haut, nous considérons la réduction de près de 1,5 millions de francs des moyens réservés aux « musées, collections et réseaux de tiers » en 2014 comme dangereuse. Les moyens ainsi libérés seront engagés « en faveur du domaine Prix et distinctions » comme nous l'apprenons p. 37. Aussi souhaitable qu'il soit de redéfinir les prix au niveau confédéral et de les étendre à des branches qui n'en bénéficiaient pas jusqu'à maintenant, ce qui permettrait de mieux exposer la création artistique dans notre pays sous son aspect de qualité, mener une telle entreprise aux dépens d'institutions dont la mission intrinsèque touche à la préservation du patrimoine national revient à se tromper de cible.

Pour l'association ASIP / FIS (Association Suisse des institutions pour la photographie / Foto-Institutionen der Schweiz) :

Peter Pfrunder, Président